



Union départementale des sapeurs-pompiers

Affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour les formations aux premiers secours



du GARD agrément formation 09-94

Maison des Sapeurs-Pompiers 42, avenue Vincent d'Indy - 30100 Alès

Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC 1

Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;
Vu l'arrêté du 23 septembre 2009 portant agrément de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour les formations aux premiers secours ;
Vu la décision d'agrément n° PSC1-1407 A 10 relatif à la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) »
Vu le procès-verbal de formation

27-févr.-17

L'Union départementale des sapeurs-pompiers du GARD

déclarant que **Mr INTHAMOUSSOU Thomas** né(e) le 04-oct.-93 à Lunel 34
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions
de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à **Mr INTHAMOUSSOU Thomas** le présent certificat de compétences.

Fait à **Alès**

le **27-févr.-17**

Le président de l'Union départementale
des sapeurs-pompiers

Alex PIETTE

2017 30 22085

PSC 1 - FNSPF - 2017 - 019951

Il ne sera pas délivré de duplicata du présent certificat